

LA VILLE DE PARIS **RECRUTE** par concours

10 Maîtres Nageur·euses

Concours sur titre avec épreuves d'éducateur·rice des activités physiques et sportives spécialité activités aquatiques et de la natation

Inscriptions au concours du 22 mars au 16 avril 2021

Sous l'autorité d'un·e chef·fe de bassin, au sein des piscines, des bassins-école et des lieux de baignade gérés par la direction de la jeunesse et des sports en charge des politiques en faveur du sport et de la jeunesse à Paris, vous réalisez les missions suivantes :

- **Accueillir différents publics : informer, orienter et conseiller les usagers**
- **Enseigner la natation scolaire aux côtés des professeur·es des écoles et des professeur·es de la Ville de Paris : transmettre un savoir natatoire adapté aux publics et assurer un suivi pédagogique formalisé à l'aide d'un compte rendu d'activités**
- **Encadrer et animer les activités aquatiques municipales**
- **Veiller à la sécurité des usagers et à l'hygiène dans les piscines : notamment contrôler quotidiennement les moyens d'alerte et de secours prévus au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) et procéder aux opérations quotidiennes de nettoyage du matériel.**

Conditions de travail :

Temps complet de 35 heures hebdomadaires avec une amplitude variable en fonction des obligations de service, cumul d'emplois possible, mise à disposition des matériels pédagogiques et de secours, des tenues de travail et des protections auditives, formation continue obligatoire et formations complémentaires assurées.

En rejoignant les équipes de la Ville de Paris, vous contribuez directement à améliorer le quotidien des parisien·nes. Vous participez à proposer un service public innovant et de qualité. La Ville de Paris vous offre également l'opportunité de progresser dans votre carrière professionnelle grâce à des programmes de formation qui vous permettront d'évoluer selon vos envies.



PROFIL

- Diplôme de niveau Bac dans la spécialité activités aquatiques et de la natation (ex : BEESAN ou BPJEPS activités de la natation), ou expérience professionnelle équivalente ou ancienneté dans la fonction publique ET titre de maître-nageur sauveteur à jour du CAEP MNS et recyclage PSEI (pour les détails voir la brochure du concours)
- Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique
- Connaître la réglementation des activités aquatiques, les gestes de secourisme et les méthodes d'enseignement à adapter aux différents publics
- Être dotée de qualités relationnelles : sens du service public et de l'accueil, qualités pédagogiques avérées et capacités d'animation, travail en équipe, esprit d'initiative, dynamisme, disponibilité et rigueur

Épreuves à partir du 31 mai 2021



**Renseignements
& inscriptions (*)**



www.paris.fr/recrutement

Ville de Paris
DRH / Bureau du recrutement
2 rue de Lobau – 75004 Paris